

KILIM FLASHVersion 1 / F
10200000160117
Date de révision: 06.04.2004
Date d'impression: 06.04.2004**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	KILIM FLASH
Code du produit (UVP)	05921937
Code du produit	TADS9538
Code du produit (EXP)	01710P
Code Spécification	11647
Utilisation	fongicide
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Téléphone en cas d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Fosétyl-Aluminium/Folpel 50:25% WG**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Folpel	133-07-3 205-088-6	Xn, N	R20, R36, R40, R43, R50	25,00
Fosétyl Aluminium	39148-24-8 254-320-2	Xi	R41	50,00

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**Irritant pour les yeux.
Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Très toxique pour les organismes aquatiques.**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la coucher au calme. En cas de malaise, consulter un médecin.

KILIM FLASH

Version 1 / F
102000001601

2/7

Date de révision: 06.04.2004
Date d'impression: 06.04.2004

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver avec de l'eau et du savon. En cas de manifestation cutanée persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Consulter immédiatement un ophtalmologiste: instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1% de chlorhydrate d'améthocaine). Le cas échéant, administrer des antalgiques.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Garder le malade dans un endroit calme, le protéger des déperditions de chaleur. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Avis aux médecins

Symptômes

Les symptômes suivants peuvent apparaître: irritation des yeux et des muqueuses

Traitement

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Traiter de façon symptomatique.

Lavage gastrique avec du charbon actif, et, le cas échéant, traitement ultérieur.

Élimination par dialyse (contrainte diurèse alcaline) et transfusion.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

mousse
poudre sèche
dioxyde de carbone (CO₂)

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
oxyde de carbone (CO)
oxydes d'azote (NO_x)
oxydes de phosphore (ex. pentoxyde de phosphore)
Oxydes de soufre
acide chlorhydrique (HCl)

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Récupérer le produit et le transférer dans un emballage étanche.
Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

KILIM FLASHVersion 1 / F
1020000016013/7
Date de révision: 06.04.2004
Date d'impression: 06.04.2004

Conseils pour une manipulation sans danger
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Conserver hors de portée des enfants.

Précautions pour le stockage en commun
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié
Matériau rigide avec protection contre l'humidité

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Mesures d'ordre technique**

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire	Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)
Protection des mains	Gants avec enduction de matière plastique Gants en matière plastique
Protection des yeux	Des lunettes de protection, et en cas de danger accru écran de protection du visage
Protection de la peau et du corps	Vêtement de protection léger
Mesures d'hygiène	Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	granulés
Couleur	beige

Données de sécurité

pH	3 - 4 Emulsion à 1% dans l'eau distillée.
Densité	0,65 g/l non tassé
Solubilité dans l'eau	dispersable
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	log Pow: -2,1 La valeur indiquée se rapporte à la matière active technique Fosétyl aluminium.

KILIM FLASHVersion 1 / F
1020000016014/7
Date de révision: 06.04.2004
Date d'impression: 06.04.2004Coefficient de partage (n-
octanol/eau)log Pow: 3,1
La valeur indiquée se rapporte à la matière active technique folpet.**10. STABILITE ET REACTIVITE**Aptitude à s'échauffer
spontanémentPeut s'auto-échauffer en cas de stockage en masse à température
élevée.

Réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de
manipulation sont respectées.
Stable dans des conditions normales.**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité orale aiguë

DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Irritation de la peau

Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)

Irritation des yeux

irritant (lapin)

Sensibilisation

non sensibilisant (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour les poissons

CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 0,53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les daphnies

CE50 (*Daphnia magna*) 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues

CE50 (*Scenedesmus subspicatus*) 27 mg/l
Durée d'exposition: 72 h**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****Produit**

Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballages contaminés

Vider les restes.

Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

KILIM FLASHVersion 1 / F
102000001601

5/7

Date de révision: 06.04.2004
Date d'impression: 06.04.2004**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

No ONU	3088
Etiquettes	4.2
Groupe d'emballage	III
Code Danger	40
Description des marchandises	UN 3088 SOLIDE ORGANIQUE AUTO-ECHAUFFANT, N.S.A. (FOLPET MIXTURE)

IMDG

No ONU	3088
Classe	4.2
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	SELF-HEATING SOLID, ORGANIC, N.O.S. (FOLPET MIXTURE)

IATA

No ONU	3088
Classe	4.2
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	SELF-HEATING SOLID, ORGANIC, N.O.S. (FOLPET MIXTURE)

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses)et ses amendements.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- . Fopel
- . Fosétyl Aluminium

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrase(s) de sécurité

S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement FRANCE (décision de la Commission des Toxiques)

Symbole(s)

Xn	Nocif
----	-------

KILIM FLASHVersion 1 / F
1020000016016/7
Date de révision: 06.04.2004
Date d'impression: 06.04.2004

Phrase(s) de risque

R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
AQUA	Dangereux pour les organismes aquatiques

Phrase(s) de sécurité

S 2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24	Eviter le contact avec la peau.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Information supplémentaire

Classement OMS: III (Peu dangereux)

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses (Major Accident Hazard Legislation).
Prévention médicale
Code du Travail:
Art. R. 231-56 à R. 231-56-11: Règles particulières de prévention du risque cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Rubrique n°1155: Dépôts de produits agropharmaceutiques.

16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R20	Nocif par inhalation.
R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Le classement indiqué à la section 15 de cette fiche de données de sécurité, a pour base la directive européenne 1999/45/CE sur les Préparations Dangereuses (et ses adaptations). Cette directive doit être mise en oeuvre dans les Etats-Membres de l'Union Européenne au plus tard le 30 Juillet 2004 pour les préparations pesticides.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.



KILIM FLASH

Version 1 / F
102000001601

7/7
Date de révision: 06.04.2004
Date d'impression: 06.04.2004

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.